

Champignonnière d'Etampes

Site Natura 2000 n°1100810 et

Espace Naturel Sensible

Commune d'Etampes (91)

Ordre du jour

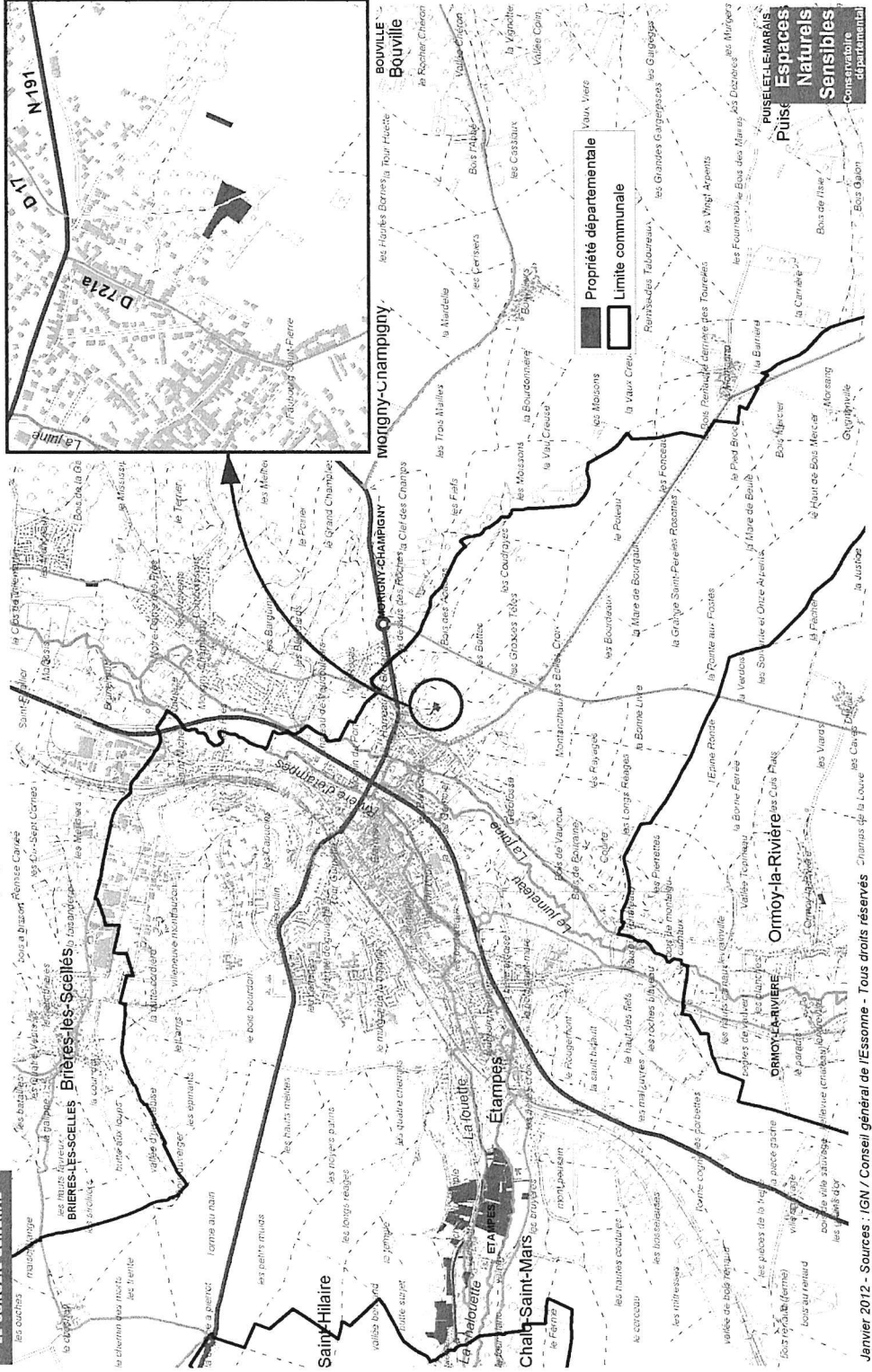
- 1) Présentation du site et rappel de l'avancement de la démarche Natura 2000**
- 2) Bilan des suivis des chiroptères de la cavité**
- 3) Autres actions (suivi temporel, surveillance, etc.)**
- 4) Perspectives 2012 (travaux d'aménagement et de sécurisation du site)**

Présentation du site

- Situé sur la commune d'Etampes, à proximité du faubourg Saint-Pierre en limite de l'agglomération urbaine.
- Surface d'environ 1,5 hectares.
- Cavité creusée au 19ème siècle dans les calcaires lacustres d'Etampes.
- Utilisée ensuite comme champignonnière, puis comme abri de défense passive.
- Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la cavité ne fait plus l'objet d'utilisation.

Commune d'ETAMPES

Localisation de la championnière

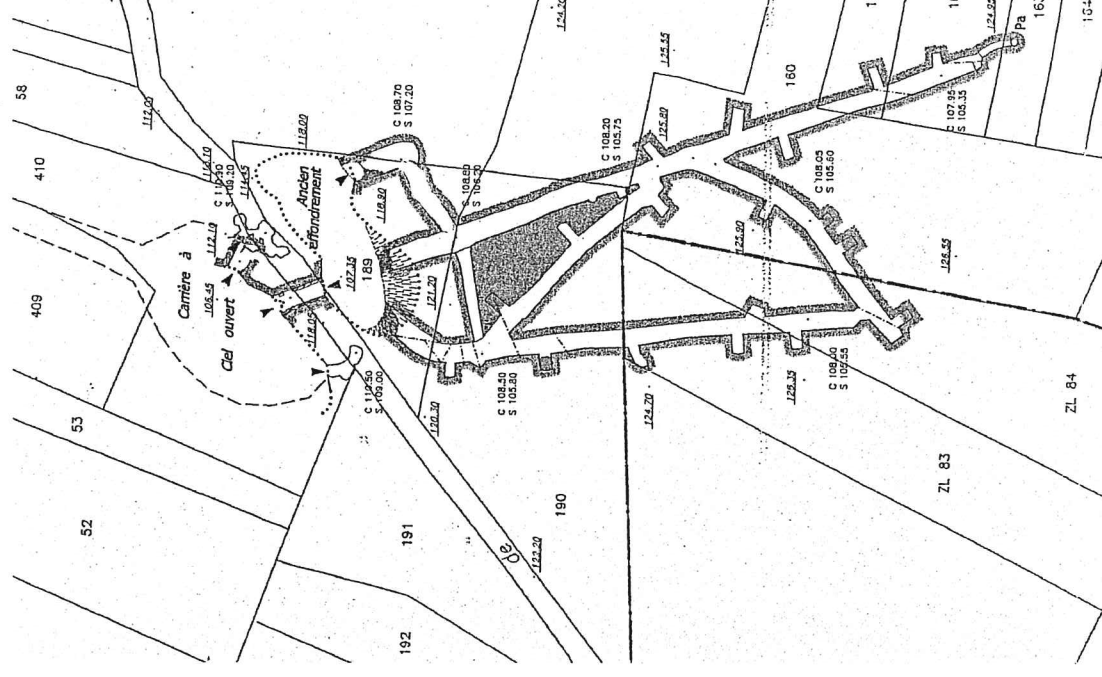


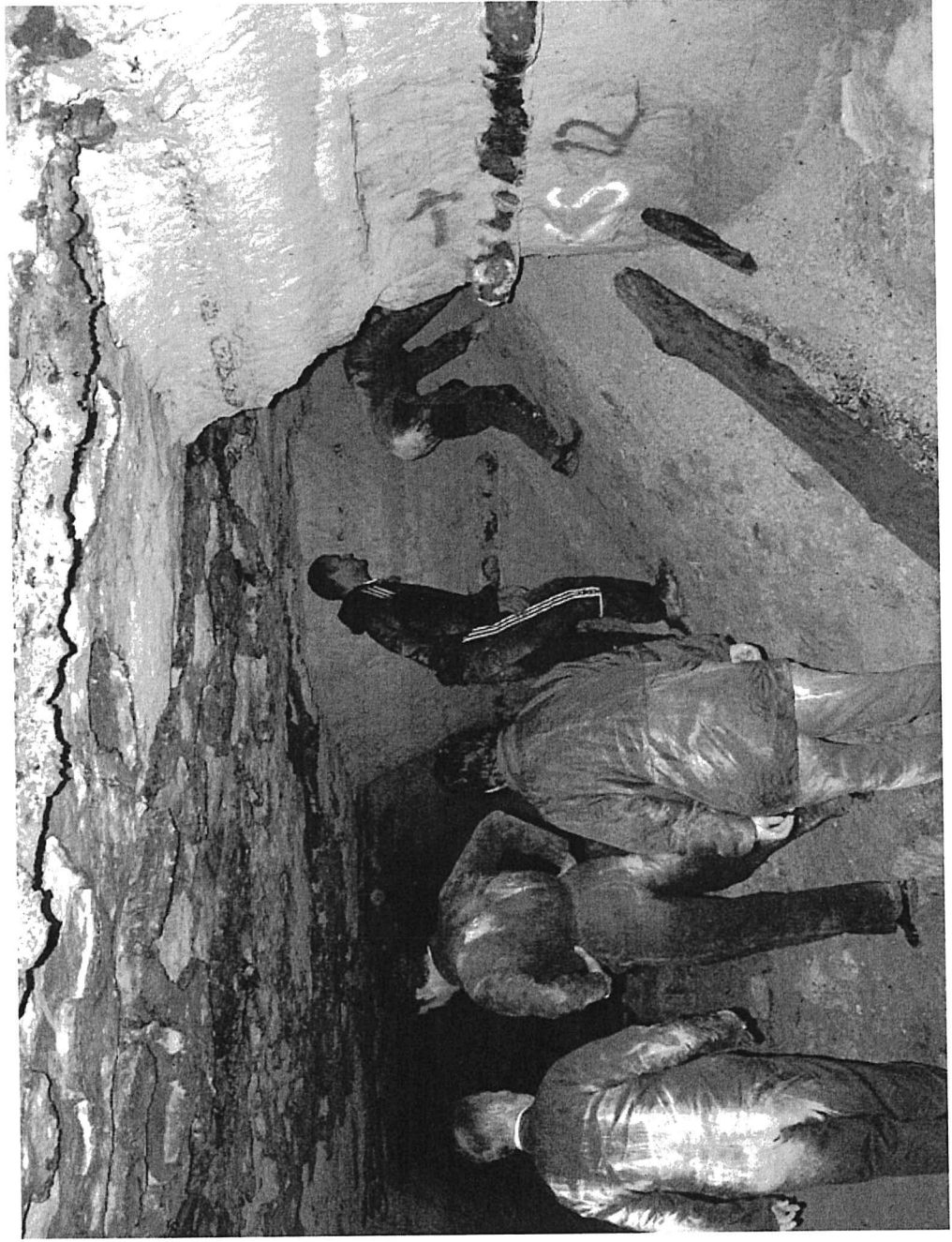
Entrée de la Champignonnière



- Galeries formant un réseau d'environ 380 mètres qui constitue l'un des sites franciliens les plus importants pour l'hibernation des chauve-souris.

- 7 espèces observées depuis 2002 dont 3 inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats : le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteini*) et le Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).





- Intérêt chiroptérologique connu depuis les années 1970.
- Protection par la pose de grilles aux 2 entrées en 1994.
- Acquisition par le Conseil général de l'Essonne en 1999 dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

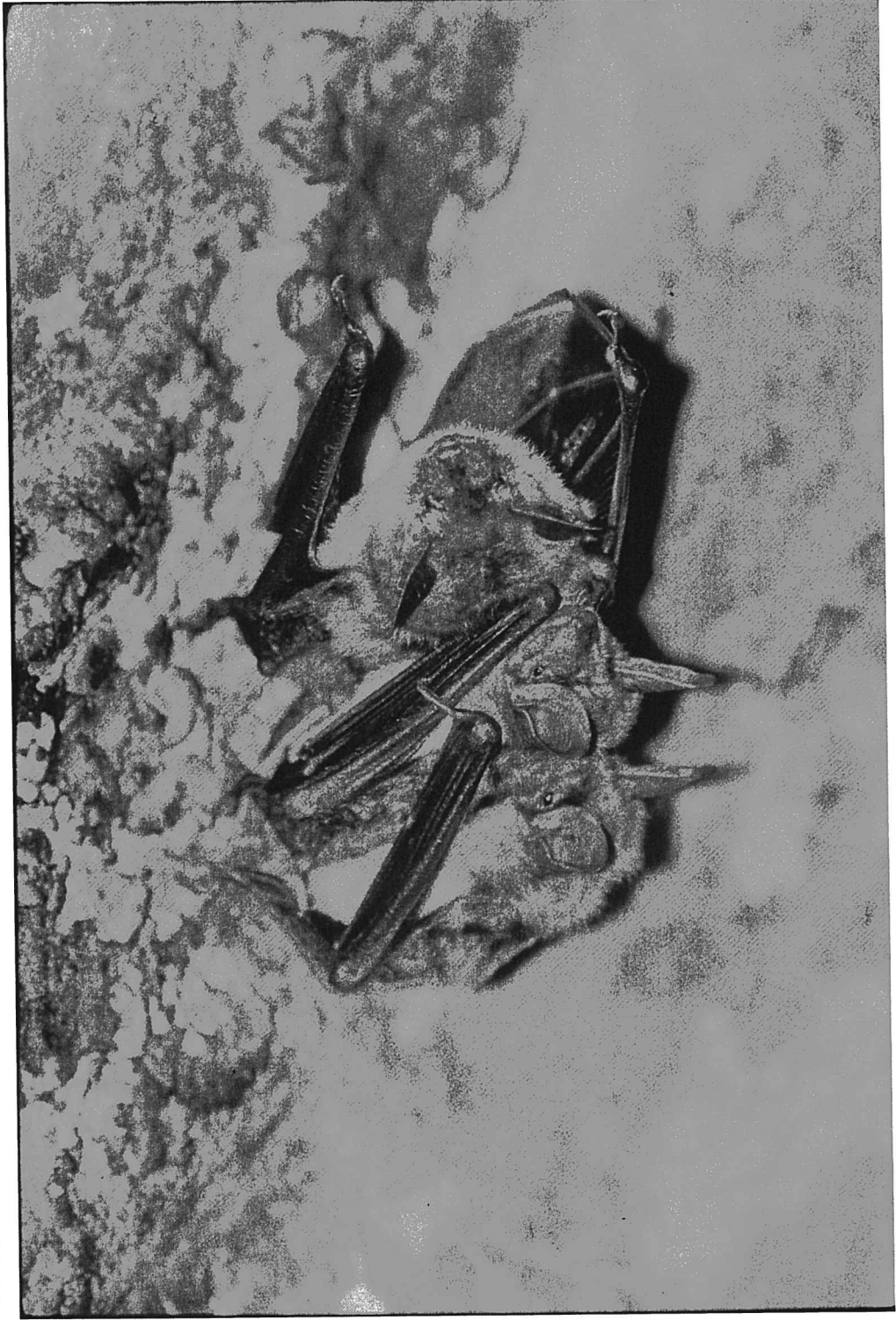
- Intégration au réseau Natura 2000 en 2003.
- Nomination du Conseil général de l'Essonne (CG91) comme opérateur du site et élection du Président du CG91 à la présidence du Comité de pilotage.
- Réalisation du document d'objectifs (Docob) par la DRIEE Ile-de-France et le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles en 2007 (bureau d'étude In Situ).

- **Actions proposées dans le Docob et menées afin de garantir la quiétude des chiroptères pendant la période d'hibernation.**
 - Surveillance régulière par les gardes-animateurs du Conseil général.
 - Réparation des grilles à chaque acte de vandalisme (ceux-ci sont en baisse notoire et aucun n'a été constaté depuis plus de 3 ans)
 - Entretien régulier du puits afin de laisser l'accès libre aux chauve-souris.
 - Communication effectuée auprès des services des Sapeurs-pompiers qui utilisaient par le passé la cavité pour des exercices.

BILAN DU SUIVI DES CHIROPTERES

- Site d'intérêt départemental et régional (parmi les 17 sites reconnus d'intérêt régional)
- Comptage des chiroptères effectué par le CENS depuis 2002.
- Baisse régulière des effectifs globaux.
- Depuis quelques années, remontée des effectifs hivernants du Vespertillon à oreilles échancrées et stabilisation des effectifs du Vespertillon de Daubenton.
- Nouvelle espèce, la Sérotine commune, observée le 26 décembre 2011.

- Intérêt de ce site durant la période de reproduction (swarming) pour quelques individus de Vespertillon de Daubenton.
- Suivi temporel des chiroptères en Essonne mené depuis 2008 (8 circuits routiers, dont deux autour d'Etampes et 2 circuits piétons)



Grand Murin



Vespertilion à oreilles échancrées

PERSPECTIVES 2012

- Poursuite de la surveillance du site par les gardes-animateurs du Conseil général.
- Elaboration et signature de la Charte Natura 2000.
- Actions de sensibilisation de la population locale, étant entendu qu'il n'est pas possible pour des raisons de sécurité de faire visiter les cavités au public.
- 2011-2012 : Année internationale des chauves-souris



- Rédaction d'un règlement signé par la Président du Conseil général de l'Essonne
- Mise en place de panneaux d'information
- Sécurisation des accès du site par la pose d'une clôture (effondrements ponctuels des pans de falaises aux alentours). A étudier avec la Commune d'Etampes, propriétaire du chemin rural.



- Nettoyage des cavités
- Pose de témoins sur les fissures

- Protection physique par la pose de grilles au niveau des cavités annexes où chaque hiver, quelques individus de chauve-souris sont également observés.
- Travaux à effectuer en été afin de ne pas perturber les chauve-souris.



Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2022)

- Renforcement du Réseau écologique départemental de l'Essonne (REDE) : extension du périmètre d'intervention foncière ENS sur le secteur de la butte Saint-Martin à Etampes
- Développement d'actions avec les particuliers = opération « Jardins Naturels Sensibles »

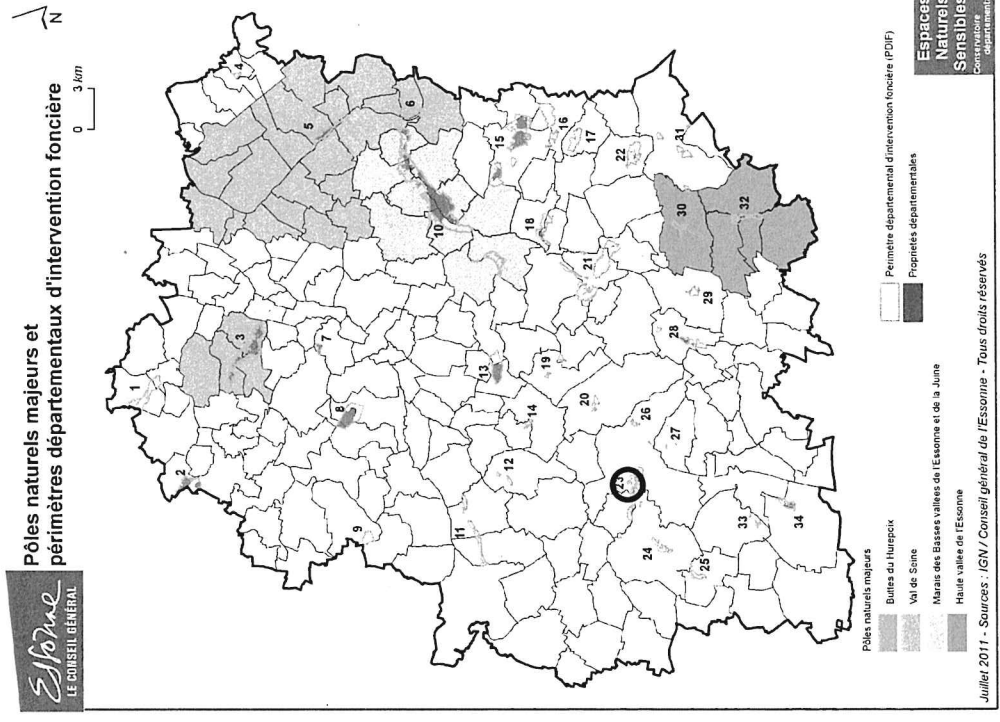
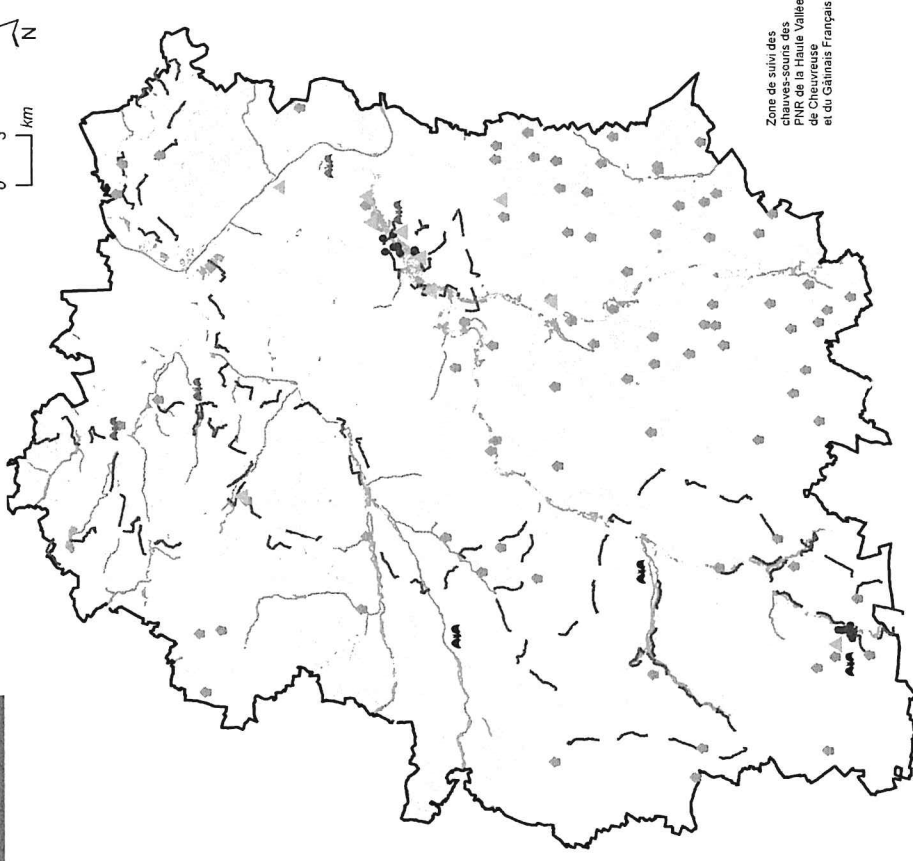
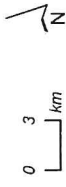


Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-202)

- Identification et préservation d'une trame noire (ou trame nuit)

PROTECTION DE LA TRAME NOIRE
Contribution départementale



Zone de suivi des
chauves-souris
PNR de la Haute Vallée
de Chevreuse
et du Gâtinais Français

Aménagements :

- Site départemental
- Site communal ou privé à conventionner
- Cabanons de cantonniers
- Edicule départemental aménagé ou à aménager

Suivi temporel des chauves-souris :

- Tronçons routiers de suivi des chauves-souris
- Tronçons pédestres de suivi des chauves-souris

Espaces Naturels Sensibles
Conservatoire départemental

Juillet 2011 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-202)

- Pose de gîtes à chauve-souris sur les bâtiments départementaux (HDD, Maison de l'habitat, collèges...)
- Mise en œuvre d'un plan départemental d'actions « Chiroptères »